

Plouguerneau, le 27 juin 2022

Inscriptions 2022/2023 Accueils Péri-scolaire et de Loisirs

Madame, Monsieur, Chers Parents,

Si vous souhaitez que votre enfant bénéficie des services d'accueil périscolaire (avant et après la classe) et/ou de centre de loisirs pour l'année scolaire 2022/2023, vous devez compléter un dossier d'inscription.

Pour cela il faut :

- Etre adhérent à l'association Familles Rurales et à jour de la cotisation annuelle 2022 (cotisation 2023 pour les nouvelles familles),
- Remplir un dossier d'inscription administrative : fiche famille, fiche sanitaire, certificat médical (valable 2 ans)
- Avoir effectué, dans le cas d'une première inscription, une visite du centre de loisirs de Plouguerneau (sur rendez-vous),
- Remplir la fiche d'inscription annuelle ou mensuelle aux temps d'accueil périscolaire et/ou de loisirs.

Pour les enfants de CP jusqu'au CM2 :

Possibilité de bénéficier d'une aide aux devoirs **les lundis et jeudis** sur inscription en cochant la case figurant sur les fiches, de participer à des ateliers (ré)créatifs **les mardis et vendredis** suivant un programme sur inscription auprès des animateurs à partir de la 2^{ème} semaine de la rentrée.

Attention : Le dossier d'inscription est obligatoire quelle que soit la fréquentation et est valable pour toute l'année scolaire en cours du 1^{er} septembre au 31 août. Même si vous avez utilisé un service d'accueil l'année dernière, la réinscription n'est pas automatique.

Le dossier administratif et la fiche d'inscription aux temps d'accueil ainsi que les programmes des activités sont disponibles sur le site internet de l'Association :

<http://auxmillecouleurs29880.jimdo.com/>.

Ces documents doivent être ramenés au plus tard pour le **mardi 23 août 2022**.

A tous, très bel été et bonnes vacances !

Pour l'association,

La directrice du centre de loisirs,
Alice LE BEUVANT